

# Chronologie

# Décriminalisation

De mars 2020 à mars 2022



La décriminalisation du travail du sexe a toujours été au sommet de la liste des priorités de notre organisation. Cela a été notamment le cas dans nos requêtes au gouvernement belge que nous avons formulées lors d'une conférence de presse en mai 2019, juste avant les élections. Inscrire les droits des travailleu(r)ses du sexe à l'agenda politique était un défi. Il faut du courage politique et le risque est élevé. Le travail du sexe est une question qui n'apporte que peu de voix aux mandataires politiques. Des initiatives individuelles courageuses ont été lancées ces dernières décennies. Mais n'ont débouché sur rien de concret.

La situation a changé au début de la pandémie de Covid. Le **13 mars 2020**, le gouvernement belge a ordonné la fermeture notamment des discothèques, hôtels, cafés et restaurants du pays. Suite à cela, les villes et communes ont ordonné la fermeture de toutes les vitrines et lieux de prostitution. Cette mesure a été immédiatement accompagnée d'une couverture médiatique. Le soir même, lors de notre première interview à la radio, nous avons tout de suite souligné que la situation serait intenable pour la majorité des travailleur(r)ses du sexe qui se retrouveraient sans revenus. En effet, tant que le travail du sexe n'était pas reconnu comme une profession, il leur était impossible de recevoir une aide de l'Etat.

Le **18 mars 2020**, notre pays a été confiné pour la première fois. Tous les déplacements non essentiels ont été interdits. Tou-te-s les travailleur(r)ses du sexe ont été contraint-e-s de cesser leur activité. Dans les semaines qui ont suivi le début du confinement, les premiers articles sont apparus dans lesquels des journalistes s'en prenaient aux travailleur(r)ses du sexe. D'après des "enquêtes" journalistiques, tout le pays avait cessé de travailler à l'exception de ces dernier.es. Notre organisation a réagi rapidement et avec assurance en donnant une réponse claire : si certaines des travailleur(r)ses du sexe continuaient à travailler, c'était probablement parce qu'iel.s n'avaient pas d'autre choix. En effet, le secteur du travail du sexe était le seul à devoir fermer, mais tout le monde n'avait pas automatiquement droit à l'aide du gouvernement. En effet, le travail du sexe n'était pas reconnu comme une profession car le secteur n'existait pas officiellement. Des milliers de travailleur(r)ses du sexe se sont donc retrouvé-e-s sans revenus.

Le **1er avril 2020**, notre organisation, en collaboration avec les organisations socio-médicales Violet, Espace P et Boysproject, a lancé un vaste projet d'aide. Les personnes qui n'ont pas pu bénéficier d'aucune mesure d'aide sociale ont été envoyées vers nous par nos organisations partenaires. UTSOPI a organisé une campagne de collecte de fonds à grande échelle et récolté 40 000 euros qui ont permis de venir en aide à 146 travailleur(r)ses du sexe. L'une de nos membres a mis à disposition sa vitrine dans le quartier Nord à Bruxelles, d'où des colis alimentaires ont été distribués chaque semaine aux travailleur(r)ses du sexe sans papiers ni comptes bancaires. Au total, 1 200 colis ont été distribués. Nous avons mis en place deux forums en ligne, où plus de 100 travailleur(r)ses du sexe ont réfléchi ensemble à des solutions face à des situations problématiques. Sur la base de cette réflexion, nous avons publié un guide d'aide Corona.

Entre-temps, la couverture médiatique s'est intensifiée. Des reportages sur nos actions ont été publiés dans les grands journaux ou sur les principales chaînes de télévision. Nous avons vu un changement se produire : pour la première fois, les travailleur(r)ses du sexe n'étaient plus présenté-e-s comme des victimes sans volonté. Les reportages montraient les travailleur(r)ses du sexe comme des personnes qui savent prendre leur destin en main, comme un groupe doté d'une énorme solidarité mutuelle et de capacités extraordinaires, puisqu'iel.s ont réussi à organiser leur propre filet de sécurité sociale.

Ce qui était également nouveau pour le grand public, c'était le fait que les travailleu(r)ses du sexe avaient des revendications politiques. Celles-ci étaient répétées dans chaque reportage : cette situation de misère économique n'était pas nouvelle, mais une amplification d'une situation préexistante. Cette situation est la conséquence d'un manque de droits, le résultat d'une discrimination. Si nous voulons éviter que cela se reproduise, nous devons travailler à la reconnaissance du travail sexuel en tant que travail.

Le **13 mai 2020** est une date importante. Pour la première fois un mandataire politique s'est exprimé pour la première fois sur la situation dans le secteur du sexe. Le présentateur du journal télévisé de 19 heures a demandé au Premier ministre flamand Jan Jambon quel sort il réservait aux travailleu(r)ses du sexe, maintenant que les salons de coiffure, les marchés, les musées et les zoos ont été autorisés à rouvrir leurs portes. Le ministre a d'abord été choqué, mais il a rapidement évoqué le rôle social important des travailleu(r)ses du sexe. Il a également déclaré qu'une concertation serait organisée avec le secteur.

Cette concertation a bien eu lieu. Le **3 juin 2020**, UTSOPI et Violetta ont été invitée par le GEES, le groupe d'experts chargé d'examiner la politique de crise pour l'ensemble du pays. Les experts et UTSOPI ont défini les lignes d'un protocole de conditions sanitaires pour la réouverture du secteur.

Cinq jours plus tard, le lundi **8 juin 2020**, les travailleu(r)ses du sexe ont été autorisé.es à reprendre leur travail. Le protocole prévoyait l'utilisation d'un masque buccal, de draps lavables et d'un compteur de dioxyde de carbone. Le ministre fédéral des Classes moyennes, Denis Ducarme, a officiellement approuvé le protocole au nom du gouvernement. Le ministre a déclaré : "Ce n'est pas parce que les TDS opèrent dans une zone juridique grise que nous devons faire comme s'ils n'existaient pas. Avec ce protocole, nous contribuons à la santé publique".

C'est une très bonne chose que les travailleu(r)ses du sexe aient pu reprendre leur travail. Dans le même temps, le gouvernement s'est penché pour la première fois sur les conditions de travail des travailleu(r)ses du sexe et un protocole a été ratifié en leur nom. Il s'agissait d'une première reconnaissance du secteur, d'une avancée discrète.

Ce lundi-là, cependant, c'était le chaos total. Des bourgmestres nous ont contactés pour nous demander s'il était vrai que les travailleu(r)ses du sexe étaient autorisé.e-s à reprendre leurs activités et, dans l'affirmative, qui contrôlerait le protocole. Était-ce leur responsabilité ? D'autres ne nous ont pas contactés et ont continué à interdire le travail du sexe. Dans un rapport publié le soir même, UTSOPI a exprimé sa frustration face à cette situation. Une fois de plus, un appel a été lancé en faveur d'une reconnaissance officielle du secteur et d'une reconnaissance juridique du travail sexuel en tant que travail.

La fin du premier confinement a également signifié la fin d'UTSOPI Corona TV, un programme de débat en direct par vidéoconférence dans lequel les membres participaient à des discussions hebdomadaires avec des experts. Il s'agissait d'experts en droit pénal, d'activistes internationaux du travail sexuel, d'écrivains ou de politiques. C'était un moyen d'affiner nos propres connaissances, mais aussi de rassembler un réseau d'expertise autour de nous. L'initiative a été couronnée de succès : après une réunion en ligne sur le plaidoyer politique avec un membre du parti libéral flamand, UTSOPI a été invitée au siège du parti à Bruxelles le **24 juin 2020**. Nous avons réfléchi aux moyens d'améliorer les droits des travailleu(r)ses du sexe et de faire figurer le dossier sur la table des négociations du prochain gouvernement. Une note politique a été finalisée le **2 juillet 2020** et mise sur la table des négociations.

Le **30 septembre 2020**, l'accord de coalition fédéral a été publié, avec mention du travail du sexe. Les partis majoritaires étaient tous d'accord avec la phrase suivante : "L'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs du sexe sera envisagée en concertation avec les acteurs de terrain."

C'est un progrès, mais au même moment, à l'automne, les contaminations dues au Covid repartent à la hausse et les mesures sont renforcées. Le **8 octobre 2020**, tous les cafés de la région bruxelloise doivent fermer, ainsi que toutes les vitrines de prostitution. Le **19 octobre 2020**, tous les cafés et restaurants du pays ont suivi, y compris les établissements érotiques. Le télétravail devient la règle. Tout travail sexuel est interdit. Un nouveau confinement a débuté le **2 novembre 2020**. Notre programme de soutien est passé à la vitesse supérieure.

Le **27 novembre 2020**, nous avons appris que le gouvernement fédéral voulait nous aider. La nouvelle ministre de la Lutte contre la pauvreté, Karine Lalieux, voulait allouer un demi-million à l'aide d'urgence aux travailleu(r)ses du sexe. Cet argent serait distribué aux organisations d'aide à travers le pays. Les 130 000 euros reçus par UTSOPI ont été presque entièrement injectés dans notre programme d'aide. Les communes de Bruxelles et de Schaerbeek nous ont donné ensemble 50 000 euros d'aide d'urgence, ce qui nous a permis d'aider 350 travailleu(r)ses du sexe supplémentaire.

Entre-temps, le travail politique s'est poursuivi sans relâche. Le **17 novembre 2020**, une première concertation a eu lieu avec le cabinet du président du parti libéral flamand pour étudier ensemble les premières étapes de la création d'un statut pour les travailleu(r)ses du sexe. Le **24 novembre 2020**, nous avons rencontré le cabinet du secrétaire d'État à l'asile et à la migration.

Parallèlement, UTSOPI a commencé à mettre en place une large coalition de membres de la société civile. Des contacts ont été pris avec des organisations féministes et de défense des droits humains. Le **1er décembre 2020**, une position commune sur la décriminalisation du travail sexuel a été finalisée entre nous, l'organisation d'aide socio-médicale pour les travailleu(r)ses du sexe Violet et deux centres d'aide aux victimes de la traite reconnus au niveau fédéral, du côté flamand et Bruxellois.

Au cours des dernières semaines de l'année, une note politique a été rédigée et envoyée à tous les partis pour leur expliquer clairement les lacunes de la politique belge et la voie à suivre pour améliorer les conditions de vie et de travail des TDS.

# 2021

---

L'année a commencé comme la précédente, avec des discussions politiques intenses et de nouvelles demandes d'aide d'urgence. Le parti socialiste flamand Vooruit nous a invité·e·s à une première réunion le **22 janvier 2021**. Le bureau d'étude du parti a promis de travailler avec nos recommandations. Le **10 février 2021**, nous avons été accueilli·e·s au sein du cabinet de la secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité, Sarah Schlitz, qui appartient au parti francophone Ecolo.

Nous sommes trois mois après le deuxième confinement et les chiffres sont favorables. Le **13 février 2021**, les coiffeurs et les esthéticiennes sont autorisé·e·s à rouvrir leurs portes. Les autres professions de contact non médicales doivent attendre le 1er mars. Sauf les travailleu(r)ses du sexe. Notre secteur est tenu à l'écart.

Pendant ce temps, nous avons appris que le nouveau ministre de la justice souhaitait travailler à une réforme complète du droit pénal en matière de sexualité. C'est l'occasion de faire reconnaître le travail du sexe dans notre pays. Nous avons obtenu une réunion avec le personnel du cabinet de la justice le **4 mars 2021**. Leur message a été décevant : il est hors de question que le travail sexuel fasse partie de la réforme. Le sujet est trop sensible.

Notre secteur était bloqué, sans perspectives, et notre principal objectif politique semblait sans espoir. Nous n'avons eu d'autre choix que de descendre dans la rue. Nous avons annoncé une manifestation devant la gare du Nord de Bruxelles le dimanche **7 mars 2021**. La couverture médiatique a été écrasante. Tous les grands journaux et toutes les chaînes de télévision et de radio nous ont contactés pour des reportages et des interviews. L'émission de radio très populaire "De Ochtend" de la radio publique flamande a diffusé une longue interview du responsable politique d'UTSOPI à sept heures du matin ce dimanche-là. A cette occasion, le message clé de l'interview, à savoir la nécessité d'une reconnaissance et d'une décriminalisation, a été répété dans tous les programmes d'information de la radio ce jour-là.

Une trentaine de travailleu(r)ses du sexe et au moins autant de journalistes se sont retrouvés cet après-midi-là devant la gare du Nord de Bruxelles. Le directeur et le responsable politique de l'organisation ont réclamé devant les caméras la réouverture du secteur et la reconnaissance du travail sexuel en tant que travail. Toutes les chaînes de télévision des deux côtés de la frontière linguistique ont parlé de notre manifestation et de nos revendications le dimanche soir.

Quelques heures après la manifestation, le directeur politique de notre organisation a reçu un appel téléphonique du cabinet du ministre de la Justice : contrairement à ce que nous avons entendu plus tôt dans la semaine, le ministre venait de décider que la décriminalisation du travail du sexe ferait finalement partie de la réforme prévue du code pénal sexuel.

Le lundi matin **8 mars 2021**, sept articles sont parus dans les grands journaux de notre pays, dont une pleine page dans le journal De Morgen. Nous avons été contactés à sept heures du matin par le cabinet du nouveau ministre des indépendants et des PME, David Clarinval, qui nous invitait à collaborer à un nouveau protocole de réouverture, basé sur les dernières découvertes scientifiques en matière du Covid.

Le **24 mars 2021**, nous avons été invités, avec les partenaires socio-médicaux Violet et Espace P, à une réunion avec le cabinet du ministre de la Santé et du commissaire Covid fédéral. Les premiers jalons d'un nouveau protocole à propos du Covid ont été posés. Il a été décidé qu'aucune proposition ne serait approuvée par le gouvernement sans consultation préalable de l'organisation des travailleu(r)ses du sexe.

Une semaine plus tard, le **1er avril 2021**, notre organisation a été informée que le ministre de la justice ferait une annonce importante au Parlement fédéral. De nombreux appels téléphoniques d'organisations partenaires et de la presse ont suivi. Cet après-midi-là, le ministre de la Justice Vincent van Quickenborne a proclamé devant le parlement qu'il décriminaliserait le travail du sexe. La proposition avait été rédigée en collaboration avec la secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la diversité, Sarah Schlitz. Le ministre et la secrétaire d'État ont proposé une décriminalisation de grande envergure, qui permettrait aux travailleu(r)ses du sexe de travailler exactement sous les mêmes statuts que les autres citoyens, selon qu'ils soient indépendant.es ou salarié.es, en bénéficiant des mêmes protections.

Avant que le sujet puisse être débattu au sein du gouvernement, le projet de loi a dû être examiné par le Conseil d'État. Ce dernier vérifie toujours que la proposition ne viole pas la Constitution belge ou d'autres règles de droit supérieures, et ce dans un délai de six semaines.

Le **20 mai 2021**, le protocole de réouverture est terminé. UTSOPI a organisé une réunion avec toutes les organisations d'aide du pays, à l'exception d'une seule, afin d'examiner le protocole et d'y apporter les corrections nécessaires. Après l'accord de toutes les organisations, nous avons renvoyé le texte au gouvernement. Le **2 juin 2021**, le ministre du Travail et celui des Indépendants ont donné leur approbation officielle au protocole. Le **9 juin 2021**, le travail du sexe est à nouveau autorisé en Belgique.

À peu près au même moment, l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi a été publié. L'objectif était d'obtenir un accord entre tous les ministres du gouvernement avant que le projet de loi ne soit voté par le Parlement. Une lutte acharnée s'est immédiatement engagée au sein du gouvernement. Les mouvements anti-prostitution, peu nombreux mais disposant d'un pouvoir politique considérable, ont saisi l'occasion pour faire pression sur les politiques et saboter le projet de loi. Notre travail politique s'est intensifié en réaction.

Le lobby anti-prostitution a d'abord ciblé la ministre d'État chargée de l'Égalité des genres, de l'Égalité des chances et de la Diversité. Comme toujours, ces organisations ont affirmé que la décriminalisation entraînerait une augmentation de la traite des êtres humains - une position idéologique et moralisatrice qui n'est étayée par aucune étude scientifique. Au contraire, la recherche continue de montrer que la criminalisation met en danger la sécurité et la santé des travailleu(r)ses du sexe. En outre, la recherche montre que la décriminalisation entraîne un impact positif sur la relation entre les travailleu(r)ses du sexe et les autorités, ce qui est un atout dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Le cabinet du ministre de la Justice a tenu bon. Notre organisation a été tenue informée des attaques du lobby anti-prostitution et nous y avons répondu de manière claire et factuelle. La pression est devenue plus forte et les attaques plus agressives, mais nous avons tenu bon. Les mouvements anti-prostitution se sont ensuite tournés vers la presse, dans le but, selon nous, de semer la panique.

Les gros titres laissaient présager le pire. Le **22 juin 2021**, le premier avis contestant la réforme est paru. "Trente ans de lutte contre la traite des êtres humains seront-ils anéantis ?", titrait ce jour-là le journal Le Soir. Dans cet avis, les auteur·ices affirment que le projet de loi légalise le proxénétisme et facilitera la prostitution infantile. Le lendemain, une tribune paraissait dans La Libre Belgique, intitulée "La réforme du code pénal risque de faciliter le proxénétisme".

Le **24 juin 2021**, FACES, un consortium de six mouvements féministes francophones, publie un article d'opinion sur le site internet de la chaîne publique RTBF. Il y affirme à nouveau que la réforme de la loi conduirait à la prostitution infantine et à l'impunité des proxénètes. Après plus d'un an de lutte pour les travailleu(r)ses du sexe qui survivent à peine, être blâmés par des organisations que nous n'avions jamais rencontrées sur le terrain fut particulièrement choquant tant pour nous que par les organisations partenaires.

Comme nous pouvions le prévoir, les auteur·ices ont refusé de faire la distinction entre le travail du sexe et la traite des êtres humains. L'amalgame entre la traite et le travail du sexe a été condamné par trois organes différents de l'ONU en 2018 comme une violation des droits humains des travailleu(r)ses du sexe et des victimes de la traite. Cela ne semble pas avoir d'importance pour eux. Par malhonnêteté intellectuelle, ils rejettent le fait que la décriminalisation soit une arme dans la lutte contre la traite des êtres humains, fait étayé par d'éminents experts nationaux et étrangers.

Le **27 juin 2021**, UTSOPI et l'organisation d'aide aux travailleu(r)ses du sexe Espace P ont publié une carte blanche dans Le Vif : "Travail du sexe : enfin une avancée majeure dans la loi ?". Celle-ci a été signée par 24 organisations nationales et internationales, dont des organisations de défense des migrants sans statut de séjour, des organisations de santé et des organisations féministes.

Le **7 juillet 2021**, le collectif FACES a organisé une manifestation contre la réforme législative devant le bureau administratif du ministère de la Justice. UTSOPI s'est rendue à la manifestation avec une délégation pour dialoguer avec les militants.

Mais le mal était fait. Le **8 juillet 2021**, au plus fort des négociations entre les ministres sur la réforme, un parlementaire du parti au pouvoir Écolo a fait ce commentaire au ministre de la Justice : "Je sais que le travail que vous faites est difficile. Nous ne devons pas avoir une vision morale de la prostitution, mais les experts en la matière nous disent que la légalisation aura un effet d'aspiration sur la traite des êtres humains." Ce commentaire est repris par la presse, sans contexte et sans mentionner de quels experts il s'agit.

À ce stade, les différents partis étaient diamétralement opposés les uns aux autres. Il s'agissait d'un jeu politique difficile et frustrant, dans lequel la situation des innombrables travailleu(r)ses du sexe qui voyaient leurs revenus disparaître était soit perdue de vue, soit délibérément étouffée. Nous avons pu constater très clairement quels mouvements anti-prostitution étaient actifs et quels partis étaient sensibles à leurs arguments. Avec le cabinet de la Justice, nous nous sommes retrouvés dans une guerre d'usure, que nous menions en tant qu'organisation avec une équipe beaucoup trop petite et manquant de moyens.

Le **16 juillet 2021**, le Conseil des ministres est parvenu à un accord. Le projet de loi initial, qui proposait une décriminalisation complète, a été dilué dans un compromis incompréhensible. Il n'est pas clair, par exemple, que l'accès à la sécurité sociale sera un jour possible pour les travailleu(r)ses du sexe. En effet, le texte de loi interdisait l'embauche des travailleu(r)ses du sexe, alors que l'annexe explicative indiquait qu'il était possible de le faire. Bien que le compromis soit problématique et contradictoire, l'accepter était la seule chance que nous avions. Maintenant, la proposition pouvait être soumise au Parlement. Si nous pouvions trouver suffisamment de parlementaires pour amender les passages problématiques et changer le texte, nous pouvions encore réaliser une percée.

Le même jour, le projet de loi a été remis au Roi pour signature. Le **19 juillet 2021**, il a été transmis à la commission parlementaire de la justice, où les parlementaires examinent, débattent et amendent les projets de loi. À l'automne, des organisations ayant de l'expérience dans ce domaine et d'autres expert.es seraient entendus.

En préparation des auditions parlementaires, nous avons organisé en septembre des groupes de réflexion avec nos membres sur le projet de loi. Nos propositions ont été transmises aux bureaux d'études de trois partis majoritaires. Nous avons également adopté les premières mesures pour impliquer les syndicats nationaux et avons discuté avec les responsables des questions féministes, de genre et de diversité.

Le **18 octobre 2021**, UTSOPI a reçu une invitation de la commission parlementaire de la justice, demandant à être entendue en tant qu'expert. En regardant la liste des autres personnes invitées, il est tout de suite apparu qu'il n'était pas question d'une approche équitable et objective. La liste des invité.es et l'attribution du temps de parole étaient clairement le résultat d'une querelle politique. Notre allié Violet, une organisation d'aide socio-médicale de première ligne qui assiste chaque année plusieurs milliers de travailleu(r)ses du sexe en Flandre, n'a pas été convié. Les trois centres reconnus d'aide aux victimes de la traite des êtres humains, qui ont une expérience de première ligne et qui sont sans aucun doute les experts les plus importants en matière de traite des êtres humains, se sont vus accorder un temps de parole de dix minutes chacun. Les trois organisations ouvertement anti-prostitution, lesquelles refusent toujours de faire la distinction entre le travail du sexe et la traite des êtres humains, ont obtenu chacune trois fois plus de temps de parole.

Si la crainte était que le projet de loi n'entraîne une augmentation de la traite des êtres humains, pourquoi accorder si peu de temps de parole aux experts de la traite des êtres humains qui sont sur le terrain tous les jours? Pourquoi la préférence a-t-elle été donnée aux organisations qui ont un positionnement anti-prostitution?

Le **26 octobre 2021**, la parole est donnée à UTSOPI. Notre responsable du plaidoyer politique et notre coprésidente ont formulé un réquisitoire sévère contre les politiques belges qui nient les droits des travailleu(r)ses du sexe. Nous avons évoqué la pandémie et les tragédies que la politique belge avait provoquées chez les travailleu(r)ses du sexe. Nous avons dénoncé la manière qu'ont certaines organisations de recourir de manière répétée à la désinformation, à des chiffres introuvables et à des recherches pseudo-scientifiques sans méthodologie. Enfin, nous avons soutenu que nos propositions conduiraient à une meilleure protection des travailleu(r)ses du sexe et des victimes de la traite des êtres humains, ce qui a été pleinement approuvé lors des auditions par le conseil d'experts judiciaires qui avait rédigé la réforme de la Justice pénale.

Nos efforts paraissaient vains. De plus en plus de parlementaires semblaient craintifs. Nombre d'entre eux ont cru à l'argument de l'autre camp selon lequel plus de droits pour les travailleu(r)ses du sexe signifiait nécessairement moins de protection pour les victimes. Comme s'il s'agissait de vases communicants, mais il s'agit en fait d'une fausse représentation sans preuve. Pourtant, le risque semblait trop grand pour de nombreux parlementaires.

L'audition du **27 octobre 2021** du Collège des procureurs généraux a été pour nous le coup de grâce. Le Collège, la plus haute instance judiciaire de notre pays, a dit sans détour au Parlement que ce projet de loi conduirait à une explosion de la traite des êtres humains. Il a préconisé de continuer à criminaliser le secteur du travail sexuel dans son ensemble, au motif que les cas de traite des êtres humains se produisent dans ce secteur. Nous ne nous attendions pas à cela. Les dégâts étaient immenses. Nous avons été choqués et, avec nous, de nombreux parlementaires. Cela nous a semblé être la fin de l'histoire, après un an et demi de travail politique éreintant et acharné.

C'était la fin des auditions. Du début à la fin, nous avons compté pas moins de 20 cas de désinformation pure et simple sur le travail du sexe.

Le soir même, nous avons contacté Payoke, le centre reconnu pour les victimes de la traite des êtres humains à Anvers. Là aussi, l'incompréhension était grande, mais nous avons immédiatement décidé d'agir. Au cours de plusieurs réunions qui ont eu lieu dans la soirée, tant avec les trois centres reconnus de lutte contre la traite des êtres humains qu'avec les organisations d'aide socio-médicale Violett et Espace P, une lettre sera rédigée à l'intention du Collège des procureurs généraux. Dans cette lettre, nous soulevons 11 points sur lesquels nous voulions plus d'explications. Nous leur avons demandé une réunion.

Les 20 cas de désinformation ont été listés, démystifiés et transmis au cabinet du ministre de la justice.

Dans le même temps, il fallait faire un grand geste envers les parlementaires, car le pouvoir était désormais entre leurs mains. UTSOPI a donc commencé à mettre en place une large coalition d'organisations qui soutiendraient unanimement la décriminalisation.

Le **3 novembre 2021**, UTSOPI a organisé la première réunion avec les trois centres d'aide aux victimes de la traite afin d'élaborer conjointement des amendements. À l'issue d'une réunion de deux heures, nos quatre organisations sont parvenues à un accord. Une autre réunion a eu lieu le **4 novembre 2021** avec les organisations d'aide aux travailleu(r)ses du sexe Espace P, Alias et Violett. La Fédération des Services Sociaux, qui regroupe 82 services sociaux en Wallonie et à Bruxelles, et Médecins du Monde Belgique sont également venus à la table et ont donné leur accord. Le même jour, la Ligue flamande des droits de l'homme a aussi marqué son accord.

# 2021

Au cours du week-end des **6 et 7 novembre 2021**, UTSOPI a rédigé un texte en néerlandais et en français expliquant pourquoi l'amalgame entre la traite et le travail du sexe est problématique pour les travailleu(r)ses du sexe et les victimes de la traite. Le texte clarifie en détail les effets positifs de la décriminalisation pour les deux groupes. Le **8 novembre 2021**, Sensoa, le centre d'expertise flamand pour la sexualité, s'est joint au projet. Nous avons obtenu également un accord d'Entre 2 Wallonie, une organisation d'aide socio-médicale en Wallonie.

Le **8 novembre 2021**, notre lettre avec des points de discussion a été envoyée au Collège des procureurs généraux. Le **9 novembre 2021**, tous les parlementaires de la Commission Justice ont reçu une copie de nos propositions, signées par une large coalition de 11 organisations.

Le **16 novembre 2021**, la commission de la Justice se réunit pour la première fois depuis les auditions. Le débat final doit maintenant commencer. Plusieurs membres de l'opposition soutiennent que le travail du sexe devrait être retiré de la réforme de la justice pénale sexuelle. Cela va trop vite, on n'y a pas assez réfléchi, on nous a donné trop d'informations contradictoires, ont-ils déclaré. Un parlementaire a accusé le ministre de la Justice de chercher à obtenir une médaille personnelle ou une place dans les livres d'histoire. Le ministre a répondu, consterné, qu'il ne s'agissait pas de son ego, mais des droits des travailleu(r)ses du sexe. La réforme du travail sexuel ne sera pas supprimée. La Commission s'est clôturée sans vote.

Il fallait encore que les partis majoritaires se mettent d'accord sur les amendements. Mais l'un d'entre eux a freiné des quatre fers. La discussion au sein de la majorité a de nouveau atteint un point d'ébullition. Nous avons appris que la question du travail du sexe était inscrite à l'ordre du jour du Conseil des ministres restreint, la réunion de tous les vice-premiers ministres, le 6 décembre 2021. S'il n'y avait pas d'accord, le travail sexuel serait effectivement retiré de la réforme. A nouveau, nous avons craint le pire.

Dans la soirée du 13 décembre 2021, les partis majoritaires sont parvenus à un accord. Quelques heures avant la réunion de la commission de la Justice du 14 décembre 2021, les amendements sont envoyés aux partis de l'opposition. Ceux-ci réagissent avec exaspération et demandent un report de la discussion pour étudier d'abord les amendements en profondeur. Le débat a repris le 15 décembre 2021. Le ministre a été immédiatement assailli de questions de la part des partis de l'opposition. Il a défendu ses choix et les amendements déposés en brandissant une copie de la note politique qu'UTSOPI, avec 10 organisations de terrain, a envoyé à tout le monde. Il a ajouté que les amendements ont été rédigés sur la base de cette note.

Chacun des amendements majoritaires a été voté et adopté ce jour-là. Les amendements permettaient aux travailleu(r)ses du sexe d'être traités comme n'importe quel autre secteur, qu'ils soient indépendant-e-s ou salarié-e-s, avec un accès à la sécurité sociale et aux soins de santé. Cependant, le projet de loi a été modifié de telle sorte qu'un nouvel avis du Conseil d'État est nécessaire. Celui-ci sera suivi d'un vote final en commission de la Justice avant que la proposition ne soit transmise au Parlement.



Le tout dernier débat a commencé le **22 février 2022**. Il y a eu une légère altercation entre le ministre de la Justice et un membre d'un parti d'opposition. Le texte a survécu au Conseil d'État et a été approuvé en moins d'une heure et demie. L'obstacle le plus important est franchi, mais il n'est pas encore certain que la loi obtienne une majorité au parlement fédéral. Si le PTB-PVDA, par exemple, décidait de voter contre, la loi ne serait pas adoptée.

La veille du **17 mars 2022**, une délégation de représentants d'UTSOPI, de Violet, d'Espace P et de Médecins du Monde s'est rassemblée devant les portes du Parlement. Après une brève rencontre avec le ministre de la Justice devant les portes du Parlement, nous avons été invités à rentrer. Lors du débat parlementaire, le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne a prononcé les mots suivants, au nom de notre organisation: **"Nous avons besoin d'éthique, pas de morale. De faits objectifs et d'honnêteté intellectuelle, et non de panique hystérique. Nous espérons que notre exemple sera bientôt suivi, pour le bien des centaines de milliers de personnes dans le monde qui souffrent d'une privation de droits stigmatisante et arbitraire."**

Le **18 mars 2022** à 1h35, la réforme du droit pénal sexuel a été votée et adoptée par le Parlement belge. Au total, 70 parlementaires ont voté en faveur de la réforme, 41 se sont abstenus. Seuls quatre députés ont voté contre.

Trois jours plus tard, le **21 mars 2022**, la première réunion a eu lieu entre UTSOPI et le parti libéral flamand sur le futur cadre de travail pour les travailleu(r) ses du sexe. Ce cadre de travail doit permettre la protection du travail et fournir des garanties minimales en matière de sécurité, de santé et d'hygiène sur le lieu de travail.

